

6. LE DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE, PROJET ROYAL

La mort de Vaugelas en 1650 interrompt quelque temps l'avancement des travaux du *Dictionnaire*. François Eudes de Mézeray prend sa succession et poursuit le canevas qui se trouve presque achevé en 1672, date de la mort du chancelier Séguier.

Colbert (n° 51 à 53), soucieux du prestige du Roi-Soleil dans le domaine des lettres, des arts et des sciences (n° 54-55), incite Louis XIV à devenir lui-même protecteur de l'Académie (n° 56) et à lui donner un lieu permanent de réunion (n° 57 à 59). Il place son homme de confiance Charles Perrault (n° 60 à 62) au sein de l'Académie afin d'encourager la progression du *Dictionnaire* et prend des mesures en ce sens : institution des jetons de présence, constitution d'une bibliothèque, obtention du privilège d'impression, etc. (n° 63 à 69).

La révision du "premier jet" du *Dictionnaire* devient alors la principale occupation de l'Académie lors de ses réunions régulières de deux heures, trois fois par semaine. Mézeray, devenu secrétaire perpétuel après la mort de Conrart en 1675, prépare les dossiers d'une fois à l'autre (n° 72-73).

51. Jean-Baptiste COLBERT (1619-1683). Portrait. Gravure en taille douce, 11,7 x 15,3 cm
Bibliothèque de l'Institut de France, Ms 2716

Le plus remarquable ministre de Louis XIV met en oeuvre une très brillante politique culturelle qui a pour objectif de servir la gloire du roi. Parmi ses projets, participant d'une ambition d'ordre universel qui veut assurer la primauté de la France dans le monde, les académies savantes occupent une place importante.

Membre de l'Académie française depuis 1667, Colbert vient peu après assister à l'improviste à une séance du *Dictionnaire*, alors que la définition du mot "ami" fait l'objet des débats. A la fin de la réunion, le ministre rend hommage à "l'attention et à l'exactitude" de la méthode de l'Académie. Afin de faciliter le travail de la Compagnie, il incite le roi à prendre un certain nombre de mesures en sa faveur. Lorsqu'il meurt, en 1683, l'Académie lui rend des honneurs exceptionnels, comme elle l'aurait fait pour un véritable protecteur.

52. Nicolas COUSTOU, Buste de Jean-Baptiste COLBERT, vers 1715. Moulage d'un original conservé au Château de Versailles
Académie française, Musée de Castries

53. Reliure en maroquin rouge aux armes de Jean-Baptiste Colbert sur : Edmond HALLEY, *Catalogue des étoiles australes ou supplément du catalogue de Tycho [Brahé]...*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1679. In-douze
Bibliothèque de l'Institut de France, 8° M 1923 B

Colbert éprouve un intérêt passionné pour les livres qui le conduit à constituer une bibliothèque personnelle de vingt mille volumes imprimés et plus de cinq mille manuscrits, vendue en 1728 par un petit-neveu. Un grand nombre de ses livres ont été recouverts de reliures en maroquin rouge à filets dorés, pour lesquelles des peaux étaient importées du Proche-Orient.

La reliure montrée ici appartient à un type attesté à partir de 1668. Elle porte au centre des plats les armes "d'or à la couleuvre ondoyante en pal d'azur", surmontées de la couronne de marquis et

entourées des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Le dos porte le chiffre formé des initiales JBC entrelacées, surmontées de la couronne.

54. *Protection des sciences et des beaux-arts (par Louis XIV)* dans : Claude-François MENESTRIER, *Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles, emblèmes, devises, jettons, inscriptions...*, Paris, 1693. Gravure en taille douce, 21 x 14, 3 cm
Bibliothèque de l'Institut de France, Fol X 151, p. 62A

Cette planche regroupe les principales institutions savantes et artistiques fondées sous le règne de Louis XIV. On trouve parmi elles plusieurs académies parisiennes et provinciales dont Colbert a favorisé la création. L'Académie française occupe la place d'honneur, symbolisée par un jeton portant à l'avant le profil du roi et au revers la devise "A l'immortalité".

55. *L'Alliance de Mars et de Minerve ou la Gloire des armes, des sciences et des arts, sous l'heureux règne de Louis XIV*, almanach pour l'année 1676, gravé par N.Nolin. Paris, Nicolas Langlois. Gravure en taille douce, 100 x 74 cm
Bibliothèque de l'Institut de France, Fol AA 66

Publication populaire indiquant traditionnellement le calendrier, les fêtes de l'année et les phases de la lune, l'almanach devient sous Louis XIV un véritable tableau gravé, instrument de la propagande royale. Son format s'agrandit et ses illustrations se diversifient. La feuille présentée ici est centrée sur le roi, seul personnage à garder la tête couverte. A gauche, formant la "cour de Mars", sont placés les généraux et, à droite, les membres des académies, composant la "cour de Minerve". Au-dessus de ces derniers, des médaillons représentent leurs lieux de travail tels le Louvre, l'Observatoire et la Bibliothèque royale.

56. La *Gazette de France* annonce, à la date du 18 mars 1672, la protection du roi accordée à l'Académie, dans : *Recueil des gazettes nouvelles ordinaires et extraordinaires, relations et récits des choses venues tant en ce royaume qu'ailleurs pendant l'année mil six cent septante deux*, Paris, Bureau d'adresse, Galeries du Louvre,... 1673. In-quarto
Bibliothèque de l'Institut de France, 4° S 260, n°36, p.287

Fondée par Théophraste Renaudot en 1631, la *Gazette* connaît un succès durable. Le monopole des nouvelles politiques en France dont elle bénéficie en fait l'organe officiel de la monarchie.

A la mort du chancelier Séguier, après que Colbert eut suggéré au roi de devenir lui-même le protecteur de l'Académie, la *Gazette* publie une note rédigée par Conrart qui relate comment une délégation d'académiciens, conduite par l'archevêque de Paris, alors directeur de la Compagnie, s'est rendue à Versailles le 12 mars pour remercier le souverain.

Louis XIV - conseillé par Colbert - va se montrer respectueux de l'indépendance de l'Académie et lui accorder de grands honneurs : le droit de le haranguer dans les circonstances solennelles au même rang que les grands corps de l'Etat ; celui de s'adresser à lui sans passer par l'intermédiaire d'aucun ministre. Il lui donne enfin une demeure définitive, dans son propre palais.

57. *La Ville de Paris vue du côté du Pont Royal*, par Livens, dans *Veues des plus beaux bâtimens de France*, Paris, Nicolas Langlois, fin XVII^e siècle. Gravure en taille douce, 22,5 x 32 cm
Bibliothèque de l'Institut de France, Fol N 127* réserve, f.2

Séguier décédé, l'Académie cherche un nouveau lieu de réunion. Colbert envisage deux possibilités, situées toutes deux non loin de l'hôtel Séguier : le Louvre ou la Bibliothèque royale. Le Louvre, jugé par Colbert " plus digne et plus embarrassant", est préféré par le roi qui lui répond : "il faut assembler

l'Académie au Louvre. Cela me paraît mieux, quoique un peu incommode". Le souverain cependant ne sera pas le voisin de la Compagnie car, depuis 1671, il délaisse le vieux palais pour Versailles.

Le 13 juin 1672, l'Académie se réunit donc pour la première fois au Louvre, dans une salle du rez-de-chaussée appelée Salle du Conseil, et écoute Charles Perrault "en peu de paroles, mais fort énergiques", l'exhorter à "travailler avec plus d'ardeur et plus d'assiduité".

La vue de Paris présentée ici est orientée vers l'est. On y remarque, sur la gauche, le long de la Seine, la galerie du Louvre avec, dans le fond, la partie ancienne du château, où s'assemblait l'Académie française.

En face du Louvre, sur la rive gauche, s'élève le collège des Quatre-Nations fondé par Mazarin et alors récemment construit. L'Académie y trouvera place, cent vingt-cinq ans plus tard, lors de la création de l'Institut.

58. "Compliment fait le 13 juin 1672 par Monsieur Charpentier à M.Colbert, sur ce qu'il avoit obtenu du Roy que l'Académie tint ses séances au Louvre", dans *Recueil des harangues prononcées par Messieurs de l'Académie française dans leurs réceptions et en d'autres occasions différentes...*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1698. In-quarto
Bibliothèque de l'Institut de France, 4° AA 24 A, p. 205-207

L'usage des discours de remerciement des nouveaux académiciens remonte au brillant discours de Patru en 1640, mais, avant le transfert de l'Académie au Louvre, les séances ne sont pas publiques. C'est Charles Perrault qui, devant le succès de sa harangue le jour de sa réception, suggère d'accueillir le public : "Il me semblait qu'il ne serait pas mal à propos que l'Académie ouvrît ses portes aux jours de réception et qu'elle se fît voir dans ces sortes de cérémonie, lorsqu'elle est parée, de même qu'il est très bon qu'elle les ferme lorsqu'elle travaille à son dictionnaire, parce que le public n'est pas capable de connaître les beautés de ce travail qui ne peut se faire sans disputes, et même sans chaleur [...] On peut dire que l'Académie changea de face à ce moment : de peu connue qu'elle était, elle devint si célèbre qu'elle faisait le sujet des conversations ordinaires" (*Mémoires*, p.130-132). En 1702, les dames à leur tour sont admises aux séances de réception.

59. *Réception d'un académicien*. Gravure de Poilly et F.Delamonce, figurant en frontispice dans : *Recueil de harangues... depuis l'établissement de l'Académie jusqu'à présent*. Seconde édition revue et augmentée. Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1714. Reproduction photographique Studio Sartoni
Académie française, Musée de Castries

Cette gravure représente une séance publique de l'Académie au Louvre. Elle peut être datée précisément grâce à la présence des fauteuils. Jusqu'en décembre 1713 en effet, seul le directeur de l'Académie disposait d'un fauteuil, les autres membres, même très éminents, s'asseyant sur de simples chaises. Dans un double souci de prestige et d'égalité au sein de la Compagnie, un ordre du roi prescrit que chaque académicien aura un fauteuil.

60. Portrait de Charles PERRAULT, XVIII^e siècle. Reproduction photographique sur toile Studio Sartoni
Académie française, Musée de Castries

Charles Perrault (1628-1703) devient avocat en 1651, mais ne plaide que deux fois avant d'entrer comme commis chez son frère, receveur des finances, et de composer ses premiers vers.

En 1663, recommandé par Chapelain, il est nommé secrétaire de la Petite académie que Colbert vient de créer. Il devient alors l'homme de confiance du ministre qui lui donne la charge de premier commis des bâtiments du roi en 1668. Il seconde son protecteur jusqu'à la mort de celui-ci en 1683 dans tous les domaines qui touchent à la politique artistique et scientifique du règne. Il s'occupe des bâtiments, des grands chantiers du Louvre, des Tuileries et de Versailles, mais aussi des académies de peinture et de sculpture, d'architecture, des sciences.

En 1671, à l'instigation de Colbert, il entre à l'Académie française.

61. *Courses de testes et de bagues faites par le Roy et les princes et seigneurs de sa cour en l'année 1662*. Texte de Charles Perrault. Paris, Imprimerie royale, 1670. In-folio, édition originale
Bibliothèque de l'Institut de France, Fol N 50

Pour immortaliser les fastes de la monarchie, Louis XIV fait éditer systématiquement des albums commémorant les fêtes royales. Perrault, qui a célébré par des poèmes la Paix des Pyrénées, le mariage du roi et la naissance du Dauphin, est chargé, dans le cadre de la Petite académie, de retracer en un récit officiel les splendeurs du carrousel donné aux Tuileries en 1662 à l'occasion de la naissance du Dauphin et de fournir aux seigneurs qui y sont représentés des devises dignes d'eux.

62. Charles PERRAULT, *Mémoires... contenant beaucoup de particularités et d'anecdotes intéressantes du ministère de M.Colbert*, Avignon, 1759. In-douze
Bibliothèque de l'Institut de France, 8° CX 183

Les *Mémoires* de Charles Perrault ne furent pas publiés avant le milieu du XVIII^e siècle. Ils constituent un document de premier plan pour la connaissance des réalisations artistiques du règne de Louis XIV. Perrault y évoque de façon vivante sa famille, le milieu des écrivains, des artistes et des hommes de sciences qu'il côtoie. Il explique quelle fut son oeuvre, inspirée par la politique de prestige culturel voulue par Colbert : construction de l'Observatoire et de la colonnade du Louvre, fondation de la Petite académie...

Le début du troisième livre décrit de façon détaillée les mesures prises par Colbert pour relancer la rédaction du *Dictionnaire* en vue d'une publication rapide : réorganisation du travail, institution des jetons de présence, constitution de la bibliothèque, paiement des dépenses d'entretien.

Les horaires deviennent stricts : "M.Colbert ayant observé que les assemblées ne se faisaient pas avec la régularité nécessaire pour avancer le travail du dictionnaire, dont on s'occupait depuis plus de quarante ans, y établit l'ordre que je vais dire. Il n'y avait point d'heure réglée à laquelle l'assemblée dût commencer ses séances, ni à laquelle elle dût finir : les uns venaient de bonne heure, les autres fort tard [...] Il fut résolu qu'elle commencerait à trois heures sonnantes et qu'elle finirait lorsque cinq heures sonneraient. Pour l'exécution exacte de ce règlement, M.Colbert fit donner une pendule à l'Académie, avec ordre au sieur Thuret, horloger, de la conduire et de l'entretenir" (*Mémoires*, p.136).

63. Jetons de présence de l'Académie française, argent, diamètre 3 cm

a. 1673. Buste de Louis XIV habillé à droite. Revers : "Protecteur de l'Académie françoise". Au centre, dans une couronne de lauriers, la devise de l'Académie française, "A l'Immortalité".
Bibliothèque de l'Institut de France, objet 916

b. 1678. Buste de Louis XIV cuirassé à droite. Revers identique à ci-dessus
Bibliothèque de l'Institut de France, objet 918

Au XVII^e siècle, les hommes de lettres, même célèbres, ont un train de vie modeste et dépendent des pensions des grands. Pour encourager les travaux de l'Académie, Colbert institue en 1673 la distribution de jetons de présence. Le jeton, petite pièce métallique utilisée au Moyen Âge pour les opérations comptables, est devenu à l'époque moderne une pièce commémorative ou de récompense. Les quarante jetons de l'Académie sont partagés, lors de chaque séance, entre tous les académiciens présents. Il sont ensuite échangés contre une somme d'argent.

La devise de l'Académie française figure au revers des jetons de présence ainsi que sur de nombreux autres documents (gravures, reliures, etc.). Il est en effet prévu dans les statuts de l'Académie (article 2) qu'elle aura un sceau, portant l'effigie de Richelieu, pour sceller en cire bleue tous ses actes

importants et un contre-sceau représentant une couronne de lauriers avec la devise "A l'Immortalité" et que la Compagnie ne devra jamais se départir de ces symboles "pour quelque occasion que ce soit".

64. *Catalogue des livres donnez par le roy à l'Académie françoise*. Paris, Pierre Le Petit, 1674. In-octavo

Bibliothèque de l'Institut de France, 8°AA 1862A réserve

Dans le prolongement de la Salle du Conseil du Louvre, une deuxième salle de réunion, plus petite, est consacrée au travail du *Dictionnaire*. Sur le bureau, trente dictionnaires sont réunis (à l'exception de celui de Richelet paru à Genève saisi et interdit). En outre, Colbert incite le roi à donner à l'Académie des doubles de la bibliothèque royale et fait également racheter les livres des académiciens décédés sans héritiers.

L'ouvrage exposé ici énumère les 660 volumes donnés par ordre du roi du 21 août 1673 et réceptionnés par Charles Perrault le 24 du même mois. Perrault, nommé bibliothécaire de l'Académie, n'aura pas de successeur dans cette fonction car, malgré l'espoir de Colbert de voir les académiciens enrichir cette bibliothèque, le fonds d'ouvrages ne connaîtra qu'un faible accroissement. Cette première bibliothèque de l'Académie, confisquée lors de la suppression des académies en 1793, n'a pas été conservée.

Le choix d'ouvrages est vaste, conçu comme une sorte de bibliothèque idéale, avec un intérêt particulier pour les questions de langage. Après une bible latine, un Nouveau Testament en grec et les Pères de l'Eglise, vient une vingtaine d'oeuvres d'historiens et de géographes de l'Antiquité, autant d'historiens de la France, une trentaine de textes de philosophie et de science politique anciens et modernes.

Les grammairiens, lexicographes, philologues et orateurs forment un noyau important avec 342 ouvrages : un dictionnaire hébreu (1629), des ouvrages sur les langues arabes et orientales, des dictionnaires de grec, de latin, d'anglais et d'allemand, un dictionnaire malais-latin, un autre italien-japonais, des auteurs grecs et latins en grand nombre. On remarque *La Deffence et illustration ... de Du Bellay* (édition de 1561), *les Origines de la langue françoise* par Ménage (1650), *les Remarques sur la langue françoise* de Vaugelas (1647), *la Liberté de la langue françoise dans sa pureté contre M. de Vaugelas* par Scipion Duplex (1651) ...

Les poètes sont au nombre de 200. On trouve Homère, Plaute, *les Triomphes* de Pétrarque (incunable paru à Bologne en 1475), les oeuvres de Ronsard, *la Pucelle* de Chapelain (1656).

La dernière catégorie "Erotica et romans", regroupe 21 titres dont *Le Roman de la Rose* (1531), *Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé* et une majorité d'ouvrages des XV^e et XVI^e siècles.

65. Encrier Boulle, fin XVIII^e siècle. Ecaille avec décor incisé de feuillage en cuivre doré. Têtes de femmes en applique au centre des deux grands côtés ; l'objet repose aux angles sur des pieds de bronze doré représentant des têtes de vieillards. Sablier de cuivre et deux encriers carrés de verre avec leur dessus de bronze ciselé..

Musée Jacquemart-André de l'abbaye royale de Chaalis, inv. 3945

66. Bougeoir de table sur base circulaire à décor incisé, géométrique et à feuillage, XVII^e-XVIII^e siècles. Cuivre doré

Musée Jacquemart-André de l'abbaye royale de Chaalis, inv. 2357-S1212

Nous savons, grâce à Perrault, que Colbert, "voulant bien entrer dans les plus petits détails, fit donner [...] des écritaires, des flambeaux, de la cire, du bois..." et des journées de copiste, rendues nécessaires par les corrections pour le *Dictionnaire*.

67. Registre des procès-verbaux de l'Académie française (1672-1681), ouvert à la date des 26 janvier et 9 mars 1673, avec la signature de Valentin Conrart. Manuscrit in-folio

Archives de l'Académie française, A2

Perrault raconte : "Monsieur Colbert fit donner aussi un registre couvert de maroquin et très propre (propre signifie alors "net, bien arrangé") où le secrétaire écrivait toutes les délibérations de la Compagnie...".

Le registre exposé, le plus ancien qui ait été conservé, rend compte des délibérations de l'Académie du lundi 13 juin 1672 au 1er juillet 1681.

68. Privilège d'impression du *Dictionnaire de l'Académie française*, 28 juin 1674. Manuscrit sur parchemin scellé du grand sceau royal de cire jaune
Archives de l'Académie française, A1

Le privilège d'imprimer le *Dictionnaire* est obtenu en janvier 1674 par Colbert pressé de voir l'oeuvre non pas tant publiée - ce qui était prématuré - que protégée contre les imitateurs étant donné le nombre croissant de copies alors mises en circulation.

Un privilège est une autorisation officielle, obligatoire en France depuis 1566 pour toute publication nouvelle. Elle est délivrée par des lettres patentes scellées du grand sceau royal de cire jaune sur simple queue de parchemin. Ces lettres de privilège sont scellées en présence du chancelier de France au cours d'une séance solennelle. Un règlement de 1618 oblige les imprimeurs à en insérer le texte au début ou à la fin de leurs ouvrages.

Accorder un privilège est pour le pouvoir monarchique un moyen de contrôler la librairie et de soumettre les livres à la censure, mais c'est aussi l'occasion pour l'auteur ou le libraire de se voir accorder un monopole d'impression et donc une protection contre les contrefacteurs - du moins sur le sol français. La durée du privilège est en général de cinq à dix ans. Celui du *Dictionnaire* est particulièrement avantageux car il fait expressément défense à qui que ce soit de publier aucun dictionnaire avant la publication de celui de l'Académie non plus que pendant les vingt ans qui suivront sa publication.

69. *Registre de l'Académie française pour la distribution des jettons commencé le 2ème jour de janvier 1673*. Manuscrit
Archives de l'Académie française, A5

Ce registre permet de connaître les noms des académiciens qui ont participé le plus régulièrement aux séances de travail du *Dictionnaire*.

70. Portraits de membres de l'Académie française. Gravures en taille douce
Archives de l'Académie française

a. Jean DOUJAT (1609-1688), entré à l'Académie en 1650. 20 x 15 cm. Collection Pelbois 1 AP 1285. Voir aussi n° 14.

b. Philippe QUINAULT (1635-1688), entré à l'Académie en 1670. 15 x 10,6 cm. Collection Pelbois 1 AP 1285

Détenteur d'une charge de valet de chambre du roi, Quinault écrit des comédies, des tragédies, mais est surtout connu pour sa collaboration avec Lully à qui il fournit des livrets d'Opéra : *Athys*, *Persée*, *Thésée*, *Armide*... Il est assidu aux séances du *Dictionnaire*, de même que Doujat, Charpentier et quelques autres.

c. François-Eudes de MEZERAY (1610-1683), entré à l'Académie en 1649. 8,8 x 13,4 cm. Collection Moulins 1G 56. Voir aussi n° 72 et 73.

71. François CHARPENTIER, *Deffence de la langue françoise pour l'inscription de l'Arc de triomphe*, Paris, Claude Barbin, 1683. In-octavo, édition originale
Bibliothèque de l'Institut de France, 8° 0 139

François Charpentier (1620-1702) est élu à l'Académie en 1650 et, pendant cinquante-deux ans, il assiste à presque toutes les séances où il se distingue par son éloquence naturelle. Il est l'auteur de la préface du *Dictionnaire* (1694).

Il se signale dans la "Querelle des Anciens et des Modernes" qui oppose alors les tenants de la tradition antique et les partisans de la modernité qui pensent que la langue française est supérieure aux langues grecque et latine.

Lorsque se pose le choix de la langue des devises et des inscriptions sur les monuments à la gloire de Louis XIV, Charpentier - partisan du français- fait valoir dans sa *Deffence de la langue françoise* que les Romains s'exprimaient dans leur langue et qu'il est bon que les inscriptions soient aisément compréhensibles par tous ceux qui les liront.

Charles Perrault, qui est de son avis, porte la "Querelle" à l'Académie en 1688 et rallie à la cause des Modernes Fontenelle, Thomas Corneille et quelques autres. Racine, Boileau, La Fontaine et La Bruyère, eux, se prononcent en faveur des Anciens

72. François Eudes de MEZERAY, *Histoire de France depuis Faramond jusqu'à maintenant...*, Paris, Mathieu Guillemot, tome I, 1643. In-folio, édition originale
Bibliothèque de l'Institut de France, Fol X 22 (1)

François Eudes de Mézeray (1610-1683), originaire de Normandie, vient à Paris pour faire carrière dans les lettres. Ayant choisi de s'illustrer dans le genre historique, goûté au XVII^e siècle comme l'un des domaines où s'exerce l'éloquence, il consacre six ou sept ans, si l'on en croit l'abbé d'Olivet, "enseveli dans un tas d'imprimés et de manuscrits", pour préparer son *Histoire de France*. Cette oeuvre novatrice par sa conception et son illustration connaîtra une longévité exceptionnelle puisqu'elle sera encore rééditée en 1830.

Le succès obtenu lui vaut de recevoir le titre d'historiographe de France après avoir été élu à l'Académie française en 1649.

73. *Registres des décisions sur la langue*, 1673-1679. Manuscrit
Archives de l'Académie française, A1

Parallèlement aux travaux du *Dictionnaire*, l'Académie continue, dans la lignée des *Remarques* de Vaugelas, à consigner des décisions sur la langue française, agréant le bon usage. Ces notes sont signées de Mézeray.

Mézeray est aussi chargé, en 1673, de dresser "des observations et des règles les plus exactes qu'il pourra sur l'orthographe" afin que l'on décide de l'orthographe qui sera adoptée dans le *Dictionnaire* et suivie par les académiciens.

Son manuscrit est soumis à une commission qui l'annote et le critique. Mézeray évoque par exemple le problème des consonnes doubles, en proposant de les doubler lorsqu'elles le sont dans les mots latins. Il discute de la marque du pluriel pour les noms et les adjectifs (*s, x, z*), de la notation des sons (*en* et *an* par exemple), des formes verbales (à *je voy* il oppose *je vois*).

En 1675, il devient secrétaire perpétuel de l'Académie. Selon l'abbé d'Olivet, il fut choisi pour son caractère laborieux et sa bonne volonté, car " il fallait que le secrétaire fît en son particulier le canevas du *Dictionnaire*, pour préparer d'une assemblée à l'autre le travail de la Compagnie".

De tempérament frondeur, il aurait prétendu introduire à l'article "comptable" l'expression : "Tout comptable est pendable". Ses critiques de la fiscalité royale lui valent finalement de tomber en disgrâce.